

Marché des Droits Audiovisuel SCELFF 2010
Salon du livre de Paris
COMMUNIQUE DE PRESSE

**Chargée de mission : Elise GRIFFON / mda@scelf.fr / Tel : 01 53 34 97 13/
Mobile : 06 58 29 93 52 / Fax : 01 42 46 21 94**

Encouragés par le succès du premier Marché des Droits Audiovisuels, les éditeurs ont décidé de renouveler l'opération le mardi 30 mars 2010 en partenariat avec les organisateurs du Salon du Livre de Paris.

A l'étranger comme en France, le nombre des films tirés d'adaptations littéraires, au cinéma ou la télévision, augmente régulièrement. Pour faciliter les démarches des producteurs à la recherche d'œuvres adaptables, les éditeurs, sous l'égide de leur société de perception, ont organisé en 2009 le premier Marché des Droits Audiovisuels.

Ce Marché a réuni 64 maisons d'édition et 127 producteurs de l'audiovisuel qui, sur place, ont tenu 418 rendez-vous de négociation.

Le succès de ce Marché auprès des producteurs tient à la simplicité de son organisation et de son déroulement. Le contact est direct entre le producteur et l'éditeur, sans aucun intermédiaire, à une portée de mètre des maisons de production. L'offre littéraire, structurée et présentée de manière à rendre immédiatement accessible l'idée forte, ou l'univers original, est illustrée par un catalogue mis à la disposition des producteurs quelques semaines avant la date du Marché. Chacun peut alors affiner sa recherche et cibler ses rendez-vous grâce à un système d'agenda électronique.

Ce catalogue proposera un éventail varié (romans, essais, documents, bandes dessinées) d'œuvres récentes ou à paraître, chacune définie par un pitch et des indications de lieu, d'époque et de genre. L'éditeur pourra également exposer les raisons de son coup de cœur et choisir une référence cinématographique qu'il juge associée au genre du livre.

Le catalogue sera composé des fiches de 300 œuvres mises en avant. Chaque producteur pourra en outre, lors de son enregistrement, faire connaître ses domaines personnels d'intérêt, amenant ainsi les éditeurs à lui faire une offre à partir des œuvres de leurs fonds.

L'enregistrement préalable, et totalement gratuit, du producteur lui permet de recevoir le catalogue, d'avoir accès au système de rendez-vous électronique avec un code qui lui sera propre, et enfin de recevoir le badge électronique d'accès au Marché et au Salon.

L'enregistrement est d'ores et déjà possible sur le site de la SCELFF (<http://www.scelf.fr/>) en cliquant sur la rubrique « Marché des Droits Audiovisuels ».